

## C'est quoi ?

L'aide en faveur des apprenants de la Grande école du numérique a pour objectif de répondre aux besoins d'emplois dans le secteur du numérique et de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

## Comment la demander ?

Vous devez faire votre demande d'aide financière une fois votre formation débutée et avant la fin de celle-ci. Vous ne pourrez pas recevoir d'aide financière si vous remplissez votre demande après la fin de votre formation.

La demande d'aide financière se fait en ligne sur <https://www.grandecolenumérique.fr/>.

## Comment l'aide est-elle attribuée ?

Cette aide est accordée aux personnes **inscrites dans une formation labellisée par la Grande école du numérique**, selon les **ressources et les charges du demandeur ou celles de sa famille**.

Les revenus pris en compte sont ceux du **foyer fiscal de rattachement du demandeur** ou ses **revenus personnels** s'il a fait sa propre déclaration fiscale.

Sont également pris en compte le **nombre d'enfants à charge** et la **distance séparant le domicile du demandeur du lieu de sa formation**.

Sont exclus les personnes bénéficiant d'un financement par ailleurs (aides régionales de formation Pôle Emploi, contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, CIF).

L'aide financière est versée par le CROUS.

[En savoir plus sur l'aide en faveur des apprenants de la Grande école du numérique \(lien vers la Foire aux questions du site grandecolenumérique.fr\)](#)